



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1693-21**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1693-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 2 300 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} juin 2021.

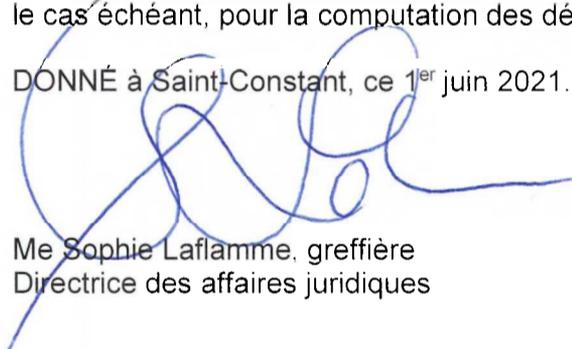
À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 1^{er} juin 2021.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques